



PROPOSITIONS MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES CDC 2017



AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES

Règles de participation et brûlage en championnat régional Jeunes :

ARTICLE 3 – LICENCES ET REGLES DE PARTICIPATION

Au lieu de “Lorsqu’une liste de joueurs brûlés est prévue par les règlements, les joueurs brûlés d’une interéquipe doivent obligatoirement être titulaires d’une licence C, C1, C2 ou T délivrée auprès du club qui a engagé l’interéquipe”

Écrire : Lorsqu’une liste de joueurs brûlés est prévue par les règlements, dans une IE, 5 joueurs titulaires d’une licence C, C1, C2 ou T délivrée auprès d’un des clubs de la CTC seront brûlés dont 3 du club porteur et ne pourront jouer dans une équipe de niveau inférieur dans la même catégorie d’âge qu’elle soit une IE, une EN ou en nom propre.

AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES

Convention

Modification de l'article 333

Durée comprise entre 2 et 4 ans

Renouvellement et/ou modification d'une CTC :

Tous les renouvellements et modifications doivent passer par la plateforme.

Aucun renouvellement par tacite reconduction.

Plus de fin de CTC après le 15 juin.

Service Territoires

☎ : 01.53.94.25.64

🕒 : 06.89.80.15.90

✉ : cf-demarcheclub@ffbb.com



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80